



Cycle Certifiant Acheteur Public



PROGRAMME DE FORMATION



LISTE DES MODULES

- 01.** MAÎTRISE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- 02.** MAÎTRISE DE LA DIGITALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
- 03.** PROCESSUS OPÉRATIONNEL DE PASSATION, D'EXÉCUTION ET DE LIQUIDATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- 04.** MAÎTRISE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
- 05.** MAÎTRISE DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
- 06.** MAÎTRISE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS ; NOUVEAU CCAGT
- 07.** DYSFONCTIONNEMENTS RELEVÉS PAR LES CORPS DE CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET BENCHMARK INTERNATIONAL
- 08.** AUDIT CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES DES MARCHÉS PUBLICS





MAÎTRISE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SÉQUENCE 1 : RÉFÉRENTIEL ET FONDEMENTS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Sous Séquence 1- Les fondements de la commande publique, notion de la dépense publique

1.1 - Le processus de la dépense publique (principes de la comptabilité publique)

- Engagement,
- Liquidation,
- Ordonnancement,
- Paiement ;

1.2- les intervenants/autorités dans la dépense publique :

- Ordonnateur,
- Comptable public ;

1.3- Dépenses par voie de régie (comme procédure exceptionnelle dans la dépense publique)

1.4- Réformes et institution des principes de bonne gouvernance de la commande publique :

- Pour une meilleure conformité avec les principes généraux énoncés par le Législateur dans les textes réglementaires de la commande publique (Transparence, concurrence...),
- pour une meilleure optimisation et efficacité de la commande publique

Sous Séquence 2- La dimension budgétaire de la dépense publique

- Aspect de régularité et de validité de la dépense publique : imputation budgétaire, disponibilité crédits, Service fait.
- Spécificité du cadre budgétaire des établissements et entreprises publics : Arrêtés du ministère de l'économie et des finances portant organisation financière et comptable.



SÉQUENCE 2 : LES APPORTS DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

- L'unicité du dispositif réglementaire,
- La simplification et la clarification des procédures,
- L'amélioration du climat des affaires et renforcement de la concurrence,
- Le renforcement de la transparence et de l'éthique,
- L'amélioration des garanties des concurrents et des mécanismes de recours,
- La consécration des nouvelles technologies d'informations comme vecteur de modernisation et d'efficacité de la gestion de la commande publique,
- La prise en compte de la protection de l'environnement,
- Les prestations architecturales.

SÉQUENCE 3 : LE REFERENTIEL REGLEMENTAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Sources, périmètres d'application et Concepts juridiques consacrés :

Sous Séquence 1 - Sources et régimes d'application

- Sources juridiques : textes applicables, documents contractuels, normes, circulaires,
- Périmètres et spécificités des organismes soumis : Etat, établissements et entreprises publiques, collectivités territoriales,
- Régimes dérogatoires.

Sous Séquence 2 : Terminologie, concepts consacrés

- Maître d'ouvrage,
- Maître d'ouvrage délégué,
- Maître d'œuvre,
- Prestations de droit commun,
- Cahiers des charges : CPC- CPS – règlement de consultations.

SÉQUENCE 4 : SPÉCIFICITÉS DU REFERENTIEL REGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

- Revue d'un modèle de règlement propre applicable aux établissements et entreprises publiques : clauses standards et clauses spécifiques en fonction du statut juridique de l'établissement, sa dimension (Budget) et son secteur d'activité.
- Assouplissement et clauses dérogatoires consentis aux établissements et entreprises publics par rapport au décret : seuil bon commande, listes prestation de droit commun, composition commission d'appel d'offre.
- Spécificité au niveau du circuit de la commande publique et des modalités d'intervention des contrôles externes (contrôle d'état au niveau de l'engagement, trésorier payeur au niveau du paiement, audit externe, inspection générale des finances, cour des comptes...)

SÉQUENCE 5 : REVUE ET INTERPRÉTATION DES GRANDES DISPOSITIONS DU DÉCRET 2013 (ET RÈGLEMENTS PROPRES DES ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS)

Sous Séquence 1 - Dispositions sur la classification des marchés publics

- Par catégorie : marchés des travaux, fournitures, Services,
- Par type : marché classique, marché cadre, marché reconductible, marchés allotis,
- Par mode de passation : marché par appel d'offres, marché négocié, concours,
- Par référence au prix adopté : marché à prix global, à prix unitaire, au rabais, à prix ferme / révisable.

Sous Séquence 2 - Procédures de préparation et formation des contrats et marchés

- Constitution du dossier d'appel d'offres ;
- Procédure de publicité et d'insertion ;
- Procédure de consultation ;
- Procédure d'évaluation des offres ;

SÉQUENCE 6 : CADRE PARTICULIER DES PRESTATIONS ARCHITECTURALES

- Typologie consultation architecturale, concours architecturale, concours conception réalisation,
- Procédures de consultation, règlement de consultation, programme concours spécifiques à ce type de prestations,
- Règles et points de veille sur les critères d'analyse et d'évaluation des offres.

02.

MAÎTRISE DE LA DIGITALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

SÉQUENCE 1 – CONTEXTE, OBJECTIFS ET CADRE JURIDIQUE DE LA DÉMATÉRIALISATION :

- Rappel du contexte
- Objectifs
- Cadre juridique
- Champ d'application
- Modalités et responsabilités d'accès au Portail Marchés Publics
- Garanties offertes par le Portail Marchés Publics

SÉQUENCE 2 – LES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE :

- Modalités de dépôt et de retrait des plis
- Confiance numérique et sécurité juridique des échanges électroniques
- Modalités d'ouverture des plis et d'évaluation des offres par voie électronique
- Conclusion d'un marché

SEQUENCE 3 – LA BASE DE DONNÉE ÉLECTRONIQUE DES ENTREPRENEURS, DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICES

- Présentation des modalités de tenue et d'exploitation

SÉQUENCE 4 - LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE RECOURS ET DE MISE EN ŒUVRE DES ENCHERES ELETRONIQUES INVERSEES :

SÉQUENCE 5 - CAS PRATIQUE

- Module publication
- Module soumission électronique
- Module « Base de données des prestataires »
- Module « Enchères électroniques inversées »

03.

PROCESSUS OPÉRATIONNEL DE PASSATION, D'EXÉCUTION ET DE LIQUIDATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SÉQUENCE 1 : PHASE DE PRÉPARATION

- Phase d'identification et estimation des besoins,
- Phase de planification et programmation des consultations,
- Phase de consultations : choix du mode de consultation, règles de publicité,
- Portail, conditions de remise des dossiers des appels d'offres.

SÉQUENCE 2 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET OUVERTURE DES PLIS

- Phase d'institution et de fonctionnement : règles de composition de la Commission des appels d'offres, de la tenue des réunions,
- Phase d'ouverture des plis et diligences de la commission d'appel d'offre,
- Règles de formalisation des PV, d'insertion et d'affichage,
- Modèles considérés comme conformes des pièces vérifiées par commission d'appel d'offre.

SÉQUENCE 3 : EVALUATION DES OFFRES ET COMMISSION TECHNIQUE

- Démarche générale d'évaluation des offres et règlement de consultation,
- Méthodes et critères d'analyse à retenir pour une évaluation conforme,
- Points de veille pour éviter la recevabilité des critères retenus dans le règlement de consultation.

SÉQUENCE 4 : RÉSULTATS ET COMMUNICATION

- Phase des résultats de l'appel d'offre,
- Règles de formalisation des PV définitifs, modalités d'affichage,
- Notification à l'attributaire et modalités pour autres concurrents,
- Phase passation et approbation : revue règles et procédures

SÉQUENCE 5 : PROCESSUS D'EXÉCUTION

- Phase d'exécution : règles sur les ordres de service, ordres d'arrêt,
- Règles de constitution et de restitution des garanties financières : cautionnements, retenue garantie, assurances,
- Modifications de prestations ou clauses du marché (question des avenants),
- Règles sur la réception et contrôle de qualité.

SÉQUENCE 6 : PROCESSUS DE LIQUIDATION

- Phase post exécution,
- Décomptes et paiements,
- Pénalités de retard,
- Intérêts moratoires,
- Contentieux

SÉQUENCE 7 : CONTROLE DE PAIEMENT

- Rappel des référentiels constitués par les Arrêtés du Ministère des Finances de 2014, fixant la nomenclature des pièces justificatives devant accompagner les marchés, contrats et bons de commande à la phase de paiement,
- Revue de l'inventaire de toutes les pièces à présenter par les services de l'ordonnateur au contrôle de paiement (trésorier ministériel pour l'Etat et trésorier payeur pour établissements et entreprises publics).

SÉQUENCE 8 : CONDITIONS ET PROFIL DE L'ACHETEUR PUBLIC

- Contexte d'émergence de la fonction métier de l'Acheteur Public, Statut et attributions institutionnels de l'Acheteur Public, Conditions pour une professionnalisation du métier de l'Acheteur Public.

SÉQUENCE 9 : CONTRÔLE DE GESTION ET OPTIMISATION DES ACHATS

- Rappel et revue des dispositions réglementaires allant dans le sens des exigences d'optimisation des achats pour une meilleure efficacité de leurs coûts,
- Revue des mesures organisationnelles pour la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion des achats,
- Démarche et outils permettant d'optimiser les achats,

SÉQUENCE 10 : APPLICATIONS PRATIQUES : GUIDES ET MODÈLES

- Préparation modèle termes de références et cahiers des charges : CPS, règlement de consultations, critères évaluation des offres,
- Revue des modèles des pièces constitutives du dossier d'appel d'offre et du marché pour une meilleure conformité.

SEQUENCE 11 : APPLICATIONS PRATIQUES : ÉTUDES CAS DE JURISPRUDENCE SIMULATIONS ET TESTS

- Cas de jurisprudence : avis commission nationale de la commande publique, inventaire et revue des observations et recommandations en matière achats publics,
- Simulations sur un cas réel d'un marché public depuis le lancement jusqu'à la clôture.

04.

MAÎTRISE DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE

SÉQUENCE 1 : CONTEXTE DE LA RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET PROCESSUS D'AJUSTEMENT ADOPTE :

Sous Séquence 1 - Contexte de démarrage de la réforme budgétaire en 2001

- Pression sur les ressources publiques,
- Recherche de la réduction du déficit budgétaire dans le contexte des politiques de stabilisation budgétaires.

Sous Séquence 2 - Contexte de la consolidation de la réforme budgétaire consacrée par la nouvelle loi de finances de 2015

- Nouvelle approche axée sur les résultats, tranchant avec l'approche basée sur les moyens,
- Nouveaux principes de gouvernance budgétaire : globalisation des crédits budgétaires, déconcentration des crédits budgétaires, la programmation budgétaire pluriannuelle,

SÉQUENCE 2 : DROIT BUDGÉTAIRE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Cadre conceptuel et terminologique consacré par ce droit budgétaire (branche des finances publiques) pour familiariser les participants (nouveaux) aux concepts usités en la matière,
- Principes généraux à la base du budget de l'Etat : principes d'universalité, de subsidiarité, de spécialisation des exercices, de non contraction de la dépense,
- Typologie des budgets : budget général, comptes spéciaux, CAS, SEGMA



SÉQUENCE 3 : CADRE JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT : LA LOI ORGANIQUE DES FINANCES DE L'ÉTAT- Loi de Finances 2015

- La codification numérique retenue dans la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre, de l'article et de la rubrique budgétaire
- La comptabilité budgétaire en tant qu'instrument de suivi de l'exécution budgétaire
- Rappel des dispositions générales de la Loi de Finances en matière d'élaboration de la Loi des Finances annuelle et du budget général de l'Etat y découlant, sur tout le processus de construction :
- Cadrage annuel :
 - *Note/Circulaire de cadrage du chef du gouvernement,
 - *Note/Lettre de cadrage du ministère des finances,
 - *Note de cadrage du ministre sectoriel
- Calendrier de la procédure budgétaire :
 - * Date élaboration du projet de budget, date dépôt au ministère des finances
 - * Date négociation et conférence budgétaire
 - * Date dépôt au parlement
 - * Date approbation
- Morasse budgétaire du ministère sectoriel

SÉQUENCE 4 : LA BUDGÉTISATION PAR PROGRAMME

- Les vagues de préfiguration menées de 2014 à 2017,
- Périmètre et contenu des différents types de programmes,
- La Mise en œuvre de la bonne gouvernance des programmes,
- Exemples de programmes.

SÉQUENCE 5 : CADRE JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS :

Sous Séquence 1 - Référentiel arrêté portant organisation financière et comptable

- Procédures de préparation, de négociation, d'adoption et de visa du budget des établissements et entreprises publics,
- Les acteurs budgétaires : ordonnateur, contrôleur d'Etat, le trésorier payeur,
- Modalités de la comptabilité budgétaire.

Sous Séquence 2 - Référentiel circulaires ministère des finances annuelles de cadrage budgétaire

- Normes et orientations générales pour une préparation et présentations adéquates du budget des établissements et entreprises publics,
- Normes pour une construction méthodique et dans une logique d'optimisation des prévisions budgétaires,
- Canevas pour l'élaboration des documents budgétaires.

SÉQUENCE 6 : PROCEDURES ET REGLES OPERATIONNELLES DE CONSTRUCTION ET DE SUIVI DES BUDGETS SECTORIELS – Session 1

- Étapes du processus de construction,
- Hypothèse d'élaboration,
- Normes de définition des besoins (crédits),
- Normes pour l'allocation et répartition des crédits sur les structures,
- Mise en place et mécanismes / règles de délégation des crédits (crédits d'engagement, crédits de paiement...)

SÉQUENCE 7 : PROCEDURES ET REGLES OPERATIONNELLES DE CONSTRUCTION ET DE SUIVI DES BUDGETS SECTORIELS – Session 2

- Méthodologie générale dans l'élaboration et découpages des programmes publics comme base de la programmation pluriannuelle (Triennal) du budget,
- Méthodologie pour la définition des objectifs et indicateurs de mesure afférents à ces programmes,
- Méthodologie et canevas d'élaboration des projets de performance (PDP),
- Méthodologie et canevas d'élaboration des rapports de performance (RDP).

SÉQUENCE 8 : PROCEDURES ET REGLES OPERATIONNELLES DE CONSTRUCTION ET DE SUIVI SPÉCIFIQUES AUX ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS : Session 1

- Démarche pour une programmation budgétaire pluriannuelle,
- Méthodologie d'élaboration du budget annuel :
 - * budget d'investissement,
 - * budget d'exploitation,
 - * budget de trésorerie.

SÉQUENCE 9 : PROCEDURES ET REGLES OPERATIONNELLES DE CONSTRUCTION ET DE SUIVI SPÉCIFIQUES AUX ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS : Session 2

- Normes de définition des besoins (crédits),
- Normes pour l'allocation et répartition des crédits sur les structures,
- Présentation et forme du budget et documents annexes,
- Nomenclature budgétaire (établissements publics administratifs et établissements publics à caractère industriel ou commercial),
- Commission budgétaire,
- Adoption du conseil d'administration et approbation du ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration.

SÉQUENCE 10 : PROCEDURES ET REGLES D'EXECUTION BUDGETAIRE :

Sous Séquence 1 – Principes généraux

- Règles de virements de crédits,
- Règles de report et d'annulation des crédits,
- Budgets modificatifs après début d'exécution,
- Procédures générales d'engagement et de mandatement.

Sous Séquence 2 - Processus d'Exécution de la Dépense Budgétaire-Dépense Publique

- Revue des principales dispositions du Décret 67 relatif à la comptabilité publique (budgétaire) régissant de la dépense publique
- Revue des principales phases de la dépense publique :
 - * Engagement de la dépense publique (des crédits),
 - * Liquidation de la dépense publique,
 - * Mandatement-ordonnancement de la dépense publique,
 - * Paiement de la dépense publique.

Sous Séquence 3 - Circuit et Intervenants dans le Processus d'Exécution de la Dépense Publique

- Revue du circuit de la dépense publique et intervenants dans le processus d'exécution de la dépense publique :
 - * Ordonnateur : prérogatives, mode d'intervention et responsabilités,
 - * Comptable public : prérogatives, mode d'intervention et responsabilités,
- Habilitations spécifiques aux phases engagement, liquidation & à l'ordonnancement.

05.

MAÎTRISE DU CONTRÔLE BUDGETAIRE

SÉQUENCE 1 : CONTRÔLE DES DEPENSES BUDGETAIRES :

Sous Séquence 1 - Contrôle conformité du Chapitre Dépenses en Matériel

- Dépenses liées marchés publics,
- Dépenses liées aux bons de commande,
- Dépenses liées aux contrats de services,
- Dépenses liées aux prestations conventionnées

Sous Séquence 2 - Contrôle conformité du Chapitre Dépenses en Personnel

- Dépenses liées aux recrutements,
- Dépenses liées aux éléments de la rémunération,
- Dépenses liées à la mobilité,
- Dépenses liées aux déplacements.

SÉQUENCE 2 : CONTRÔLE DES RECETTES BUDGÉTAIRES

- Procédure de contrôle de la légalité des recettes perçues et leur caractère (fiscales, parafiscales, commerciales...),
- Procédure de contrôle la régularité et validité des recettes,
- Procédures liquidation et émission des recettes budgétaires,
- Procédures juridiques (Loi recouvrement) et administratives (Avis Tiers Détenteurs) de recouvrement des recettes budgétaires.

SÉQUENCE 3 : CONTRÔLE DE GESTION ET SUIVI DES PERFORMANCES AU NIVEAU DE L'EXÉCUTION DU BUDGET :

Démarche d'évaluation des performances et des résultats au niveau de l'exécution du budget par le suivi notamment des indicateurs suivants :

- Célérité dans le processus de délégation et de notification des crédits,
Part des crédits délégués,
- Virements des crédits :
 - Pertinence et adéquation des virements avec les objectifs,
 - Volume des virements de crédits.
- Engagement des crédits :
 - Part des crédits engagés par rapport aux crédits ouverts
 - Délai moyen d'engagement des crédits.
- Emission des crédits :
 - Part des crédits émis par rapport aux crédits engagés ;
 - Taux d'émission sur crédits neufs et sur crédits de reports
 - Délai moyen d'émission des crédits.
- Reports des crédits et reliquats d'engagement :
 - Délai d'établissement des états de reports et de reliquats d'engagement ;
 - Part des crédits reportés par rapport aux crédits de paiement ouverts ;
 - Liquidation des opérations de report provisoire des crédits.

SEQUENCE 4 : APPLICATIONS PRATIQUES : ÉTUDES DE CAS ET SIMULATION DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE DEPUIS LA PHASE PRÉPARATION JUSQU'À EXÉCUTION ET CONTRÔLE

- Présentation pour une imprégnation de l'essentiel de la démarche, d'un canevas pour toute la procédure budgétaire :
- Construire les hypothèses conformes à la note de cadrage budgétaire du ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration,
- Pistes pour un bon cadrage des programmes publics (Art 39 de la Loi de Finance)
- Méthodologie pour une bonne programmation budgétaire pluriannuelle (établissements et entreprises publics),
- Méthodologie et modèle des « projets de performance » et « rapport de performance »,
- Pistes pour une bonne exécution budgétaire conforme à la réglementation, tout en répondant aux conditions d'une bonne efficacité et performances au niveau des principaux indicateurs budgétaires

06.

MAÎTRISE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS NOUVEAU CCAGT

SÉQUENCE 1 : LE RÉGIME JURIDIQUE DU C.C.A.G

Sous Séquence 1 - L'importance du CCAG

- Champ d'application
- Prestations concernées : travaux et (fournitures)
- Les organismes soumis au C.C.A.G.
- Etat, collectivités territoriales, établissements publics.
- Cas des établissements publics non assujettis
- La dérogation au CCAG

Sous Séquence 2 - La traçabilité des opérations

Renforcer la sécurité juridique durant la phase d'exécution des marchés publics

- Améliorer l'équilibre des relations contractuelles ;
- Le CCAG prévoit des moyens pour consigner cette relation : article 3
 - * Le Cahier de Chantier
 - * Le registre du marché

SÉQUENCE 2 : LE CADRAGE DU DÉROULEMENT DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Sous Séquence 1 - La mise en valeur des documents

- La mise en valeur de l'ordre de service. Article 11
 - * La portée de l'OS
 - * Le périmètre de l'ordre de service
 - * L'ordre de service : un formalisme à bien maîtriser
 - * Procédure notification
 - * Suspension de l'exécution de l'ordre de service.
 - * Refus de l'exécution de l'ordre de service
 - * L'ordre de service et les mesures coercitives.

- Repositionnement de l'avenant Article 12
 - * Définition de l'avenant ;
 - * Cas de recours à l'avenant ;
 - * L'avenant outil de modification ;
 - * Nouveaux cas de recours à l'avenant ;
 - * L'avenant et l'équilibre du contrat.

Sous Séquence 2 - La Délimitation des missions des différents intervenants

- La responsabilisation des intervenants :
 - Maître d'ouvrage
 - Titulaire du marché
 - Maître d'œuvre ;
 - L'agent chargé du suivi de l'exécution du marché ;
 - Les organismes chargés du contrôle technique

Sous Séquence 3 - Nouveautés en matière d'attachement (Article 61)

- L'attachement ;
- Systématisation du concept d'attachement ;
- Nouveautés en matière d'établissement d'attachement ;
- Présentation des attachements ;
- Refus des rectifications par l'entrepreneur ;
- Les attachements et service fait ;
- Les contestations

Sous Séquence 4 - Nouveautés en matière des décomptes (Article 68)

- Champs d'application ;
- Le caractère contractuel du décompte ;
- La prise en compte des attachements ;
- Établissement du décompte.
 - * Décompte provisoire ;
 - * Décompte définitif ;
 - * Décompte partiel et définitif ;
 - * Décompte général et définitif.
- Attention aux délais : forclusion.

SÉQUENCE 3 : PRÉPARATION ET EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Sous Séquence 1 - Préparation des travaux Article 39

- Autorisations administratives :
 - * Le programme d'exécution des travaux précise notamment
 - * Plan de sécurité et d'hygiène.
 - * Panneau de signalisation
 - * Programme d'exécution.
 - * Le matériel affecté au chantier.

Sous Séquence 2 - Le délai d'exécution (Les articles 8-40-43-52)

- Le délai global contractuel ;
- Le délai partiel contractuel ;
- Le point de départ des délais ;
- Prolongation des délais d'exécution ;
- Des délais supplémentaires ;
- Diminution du délai ;
- Les modalités de décompte (En jours calendrier En mois : quantième)

Sous Séquence 3 - La mise en valeur des documents d'exécution des travaux

- Mémoire technique d'exécution ;
- Plan d'assurance qualité ;
- Plan d'implantation de l'ouvrage. (Le piquetage général)

Sous Séquence 4 - L'ajournement des travaux (Article 48)

- L'ajournement après commencement des travaux ;
- L'ajournement partiel des travaux.
- L'ajournement successif des travaux

Sous Séquence 5 - Les travaux supplémentaires (Article 55)

- Nouveautés en matière travaux supplémentaires ;
- Travaux non prévisibles ;
- Travaux non prévus initialement ;
- Travaux non prévus initialement ;

Sous Séquence 6 - L'augmentation dans la masse des travaux (Article 57)

- Redéfinition ;
- Notification de la décision ;

Sous Séquence 7 - Le changement dans les quantités du détail estimatif (Article 59)

- Le changement dans les quantités ;
- L'indemnisation

Sous Séquence 8 - Nouveautés réceptions des travaux (Article 73)

- La réception provisoire.
- Imperfections et malfaçons
- Anomalies mineures ;
- Défaut d'exécution ;

SÉQUENCE 4 : LA SÉCURISATION DU PROCESSUS D'EXÉCUTION :

Sous Séquence 1 - Nouveautés en matière de garanties (Les articles 15-18-19)

- Cautio provisoire
- Cautio définitive
- Restitution

Sous Séquence 2 - Nouveautés en matière de garanties Assurances et responsabilités (Articles 25)

- -Garantie décennale ;
- Garantie technique ;
- Autre garantie.

Sous Séquence 3 - Les outils d'accompagnement du CCAG (Les articles 13-63-67)

- Nantissement (Loi n° 112-13 du 19 février 2015)
- Avances (Le décret n° 2-14-272 du 24/04/2014)
- Intérêt moratoires (Le décret n° 2-16-344 du 22/07/2016)
 - * Le mode de calcul des intérêts moratoires.
 - * La constatations du service fait.

SÉQUENCE 5 : L'INTÉGRATION DES MESURES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES :

Sous Séquence 1 - Mesures d'ordre social (Articles 35)

- Les clauses sociales ;
- Action de formation et d'alphabétisation ;
- Séances d'alphabétisation.

Sous Séquence 2 - Nouveautés en matière de garanties Assurances et responsabilités (Articles 25)

- Les mesures environnementales ;
- Gestion des déchets ;
- L'évolution de la réglementation.

Sous Séquence 3 - Produits proposés pour le chantier (Articles 12-56)

- La conformité des matériaux ;
- Provenance des matériaux
- Qualité des matériaux
- Changement de la provenance des matériaux.

SÉQUENCE 6 : CLARIFICATION DU REGLEMENT DES DIFFERENDS

Sous Séquence 1 - Définition de la résiliation

- Précision de la résiliation ;
- La fin anticipée du marché ;
- Cas de résiliation n'ouvrant pas droit à indemnité ;
- Cas de résiliation ouvrant droit à indemnité ;
- La force majeure ;
- Incapacité physique du titulaire ;
- Résiliation pour faute du titulaire ;

- Redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ;
- Droit à la résiliation du marché par le titulaire ;
- Résiliation pour des raisons financière ;
- Plafonnement des pénalités ;
- Modalités d'exécution ;
- Décompte de liquidation ;
- Calcul des indemnités ;
- La résiliation aux torts du titulaire.

Sous Séquence 2 - Les démarches à suivre pour la résiliation

- Procéder à une mise en demeure préalable ;
- Les conséquences d'une résiliation aux torts du titulaire ;
- Résiliation pour faute du concurrent ;
- Évitez les erreurs.

Sous Séquence 3 - Nouveautés en matière de mesures coercitives (Article 79-83)

- Arbitrage ;
- Réclamations ;
- Contentieux

07.

DYSFONCTIONNEMENTS RELEVÉS PAR LES CORPS DE CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET BENCHMARK INTERNATIONAL

SÉQUENCE 1 : LES CORPS DE CONTRÔLE

- Dispositif public commun de contrôle des finances publiques,
- L'organe supérieur de contrôle des finances publiques : La Cour des Comptes,
- L'organe de contrôle administratif à compétences larges : l'Inspection Générale des Finances,
- Les autres organes de contrôle administratif à compétences réduites : l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT),
- Les autres organes de contrôle administratif à compétences réduites : Inspections Générales des Ministères,
- L'audit contractuel (externe)

SÉQUENCE 2 : LE RÉSULTAT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Cycle de vie d'un marché public,
- Résultat des contrôles exercé par les juridictions financières (cours des comptes et cours régionales des comptes).

SÉQUENCE 3 : PRINCIPALES ANOMALIES DE LA GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Absence de planification stratégique, défaillance de la programmation, la non application des pénalités de retard, toutes autres défaillances,
- L'aboutissement des anomalies relevées,
- Réglementation et pratiques,
- Etude de cas.

SÉQUENCE 4 : LES VOIES DE RECOURS EN MATIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS

- Processus d'exécution des dépenses publiques,
- Responsabilité des acteurs chargés de l'exécution de la dépense publique,
- Rappel sommaire sur les marchés publics,
- Les voies de recours en matière des marchés publics,
 - * Recours dans la phase de passation
 - * Recours dans la phase d'exécution
 - * Recours juridictionnel
- Etude de cas.

SEQUENCE 5 : BENCHMARK INTERNATIONAL

Sous séquence 1

- Origine des marchés publics en France - digression sur l'origine du droit en ce pays. éléments simplifiés de comparaison avec les systèmes anglo-saxons

Sous séquence 2

- Influence de la Common Law sur la pratique du droit civil et des affaires
- Stratégies et tactiques de la Common Law

Sous séquence 3

- Pratiques d'influences et orientation des appels d'offres

Sous séquence 4

- Les partenariats publics privés en France : entre idéologie et pragmatisme, un chemin de normalisation, ou une route au service du bien commun?

Sous séquence 5

- Étude de cas : nouvelles procédures de passation des marchés publics au Malawi.



AUDIT CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES DES MARCHÉS PUBLICS

SÉQUENCE 1 : PRINCIPAUX APPORTS DE CONTRÔLE AYANT TOUCHÉ LE CADRE LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET PROCÉDURAL DES MARCHÉS PUBLICS

Sous séquence 1

- Décret de 2013 sur la passation des marchés publics

Sous séquence 2

- Décret n°2-14-272 du 14.05.2014 sur les avancées en matière de marchés publics

Sous séquence 3

- Loi n°112.13 du 19.02.2015 sur le nantissement

Sous séquence 4

- Décret n°2-14-394 du 13.05.2016 approuvant le CCAG applicables aux travaux

SÉQUENCE 2 : DÉMARCHE ET GUIDE SOMMAIRE D'AUDIT DES MARCHÉS PUBLICS

Sous séquence 1

- Démarche d'Audit

Sous séquence 2

- Détail de la démarche de l'audit et articulation des différentes techniques et phases

SÉQUENCE 3 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BATTERIE DES CONSTATS

Sous séquence 1 - Phase 1 : préparation, lancement et passation

Sous séquence 2 - Phase 2 : exécution administrative et financière

Sous séquence 3 - Phase 3 : liquidation

SÉQUENCE 4 : L'IMPORTANCE DE LA NOTION D'ÉLÉMENTS PROBANTS

Sous séquence 1 - Définition éléments probants

Sous séquence 2 - Sources

Sous séquence 3 - Types

Sous séquence 4 - Caractéristiques

Sous séquence 5 - Techniques de collecte

Sous séquence 6 - Techniques d'analyse

Sous séquence 7 - Etudes de Cas

SÉQUENCE 5 : LA BONNE GOUVERNANCE, LES CRISES ET LES EXIGENCES

Sous séquence 1 - Contexte et finalités

Sous séquence 2 - Renforcement et approfondissement de l'approche par les risques

Sous séquence 3 - Typologies des risques dans une organisation publique

Sous séquence 4 - Référentiels « maîtrise des risques achats »

SÉQUENCE 6 : LES BASES DES ARRÊTS RENDUS PAR LA COUR ET LES COURS RÉGIONALES DES COMPTES

Sous séquence 1 - Rappel des textes législatifs et réglementaires

Sous séquence 2 - Relevés des principaux constats induisant la mise en œuvre de la responsabilité

Sous séquence 3 - Conclusion



ADRESSE

Avenue Mohamed 5, Bâtiment
Saada Entrée n°1, 2^{ème} étage,
Rabat

TEL

05 37 70 32 17

SITE WEB

www.mouvement.ma

EMAIL

Contact@mouvement.ma

